



BUREAU BURKINABE DU DROIT D'AUTEUR

Conditions d'adhésion

*

1) Pièces à fournir

*** Pour l'artiste interprète :**

- deux (2) photographies récentes d'identité ;
- une (1) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou de la CNIB ou du passeport en cours de validité ;
- une (1) copie du contrat (facultatif) ;
- une (1) copie de la fiche technique des fixations auxquelles on a contribué ;
- une (1) somme de 2 000 Fcfa pour les frais de dossier.

*** Pour le producteur**

- deux (2) photographies récentes d'identité ;
- une (1) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou de la CNIB ou du passeport en cours de validité ;
- une (1) copie des fiches techniques des fixations ;
- un (1) extrait du RCCM (registre du commerce)
- une (1) somme de 2 000 Fcfa pour les frais de dossier.

2) Pièces complémentaires à remplir

- fiche d'identification des contributions à la réalisation d'une œuvre audiovisuelle ;
- acte d'adhésion (artiste interprète ou producteur) ;